

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 10-09 du 17 novembre 2022

RENFORCER LES FINANCEMENTS DU CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE MOBILE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS – ADHÉSION AUX MUTUELLES : UNION HARMONIE, ALMERYS ET ISANTÉ.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de santé publique et notamment son article L6323-1,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-XI-72 du 9 novembre 2017 relative aux nouvelles mesures pour la santé bucco-dentaire des habitants de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'obtention par le Département du statut de centre de santé dentaire pour son bus dentaire,

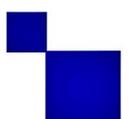
Vu la signature le 8 juillet 2020 d'un nouvel accord entre l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et le regroupement national des organisations gestionnaires des centres de santé (RNOGCS),

Vu sa délibération n°11-01 du 10 septembre 2020 approuvant notamment la convention avec l'association Inter-AMC,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions avec les mutuelles Almérys et iSanté ainsi que le formulaire d'adhésion à Union Harmonie Mutuelle, dont projets ci-annexés, pour renforcer la mise en place du tiers payant de la part complémentaire au sein du centre départemental de santé dentaire mobile ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et ledit formulaire d'adhésion, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.